

PUBLIÉ LE 30/04/2021 - MIS À JOUR LE 23/06/2021

Le 3 mai, l'ANSM lance Trustmed, plateforme dédiée à la déclaration des ruptures de stock des MITM

SURVEILLANCE - PHARMACO-ÉPIDÉMIOLOGIE

Pour faciliter les échanges avec les industriels, nous lançons à partir du 03 mai 2021, une nouvelle plateforme Trustmed permettant la déclaration en ligne des risques de rupture ou de ruptures de stock des Médicaments d'intérêt thérapeutique majeur (MITM).

Trustmed, en remplaçant le formulaire de déclaration, permettra à la fois d'améliorer la collecte des données de signalements des ruptures de stock et des risques de rupture, mais aussi de partager plus finement avec les patients et les professionnels de santé les données et les actions effectuées pour pallier les ruptures de stock.

Son lancement constitue une étape importante dans la démarche de numérisation et de transparence dans laquelle nous sommes engagés depuis plusieurs années.

Sécurisée par un système de double authentification, l’application Trustmed permettra aux laboratoires exploitants impliqués dans la gestion des ruptures de stock de :

- déclarer, en remplissant un formulaire en ligne, une rupture ou un risque de rupture de stock pour une spécialité pharmaceutique,
- transmettre des documents en lien avec cette déclaration,
- informer l'ANSM des mesures mises en place ou répondre à une demande de l'Agence de mettre en place des mesures,
- échanger avec les équipes dédiées de l’ANSM.

L'ANSM met à disposition des pharmaciens responsables des laboratoires exploitants un guide utilisateur détaillant les étapes de création de comptes. Le guide est disponible sur demande à l'adresse : rsmed@ansm.sante.fr.

Attention, aucune déclaration via le formulaire actuellement disponible sur notre site ne sera plus recevable à compter du 03 mai 2021.